

DÉBAT PUBLIC PORT SEINE METROPOLE OUEST

15 SEPTEMBRE AU 15 DECEMBRE 2014

CAHIER D'ACTEUR
N°14 - Nov 2014



VILLE D'ANDRESY

Andrésy est une ville de 12 131 habitants, membre de la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine (CA2RS), située dans les Yvelines, près de Conflans-Sainte-Honorine.

A 30 kilomètres de Paris, elle est reliée à la capitale par le train et le RER A. Sa localisation, au confluent de la Seine et de l'Oise, ses espaces naturels préservés, son patrimoine historique, sa vie culturelle ainsi que son centre urbain rénové en font un lieu de résidence et tourisme très apprécié.

COORDONNEES :

Hôtel de ville
4, boulevard Noël-Marc
78570 Andrésy

www.andresy.com

Facebook : ville d'Andrésy

CAHIER D'ACTEUR

Située à la Confluence de la Seine et de l'Oise, la commune d'Andrésy est particulièrement concernée par le projet d'implantation du Port Seine Métropole Ouest sur sa Rive Gauche de Seine et sur la commune d'Achères.

UN ACCORD SUR LES OBJECTIFS DE PRINCIPE DE PSMO

Après consultation des habitants de sa Rive Gauche et des associations de quartier et associations d'environnement andrésiennes, suite aux nombreuses réunions techniques préalables au débat public sur PSMO, et suite aux travaux d'atelier et réunions publiques organisées dans le cadre du débat mené par la Commission particulière de la CNDP, la ville d'Andrésy estime positif le fait que ce projet d'aménagement portuaire comporterait une dimension économique importante pour Andrésy que pour le territoire de la Confluence Seine Oise (requalification et réaménagement du site, création d'activités liés au BTP et création d'emplois locaux), participerait au développement économique du Grand Paris (carrière de granulats, approvisionnement des grands chantiers, acheminement de remblais pour le réaménagement de la Plaine) et contribuerait au développement d'un mode de transport alternatif (fluvial) plus respectueux de l'environnement.

UNE APPROBATION SOUS CONDITIONS DE DEMANDES D'AMENAGEMENT SPECIFIQUES

Toutefois, cette approbation sur le principe du projet de ce port ne peut devenir une acceptation réelle sans que soient acceptées plusieurs demandes incontournables de la ville tendant à une requalification et à une valorisation de la Rive Gauche d'Andrézy, à une parfaite ouverture du port sur son environnement, et à une insertion paysagère et environnementale qualitative préservant au maximum tous les habitants d'Andrézy des impacts visuels, sonores et atmosphériques du port. Le Maître d'Ouvrage, Ports de Paris, promet un Port « nouvelle génération », « ouvert sur la ville » et « respectueux de son environnement ». Ces objectifs sont parfaitement louables et témoignent d'une volonté appréciable d'intégration du Port et de ses aménagements dans son environnement naturel, paysager, fluvial mais aussi urbain.

La ville d'Andrézy se réjouit de cette volonté d'intégration et approuve certaines évolutions du projet initial comme le renforcement de la protection « verte » de la darse au niveau du Quai de l'Île du Bac à Andrézy.

Toutefois, elle estime que plusieurs de ses demandes doivent impérativement être acceptées par Ports de Paris pour que les objectifs d'intégration harmonieuse

de PSMO soient atteints et pour une véritable acceptation puis appropriation du projet par les riverains voisins du projet, mais aussi par l'ensemble des Andréziens.

DES DEMANDES QUI DOIVENT ETRE IMPERATIVEMENT SATISFAITES :

> **Un juste traitement des habitants et entreprises du Quai de l'Île du Bac.** Ceux-ci étant tous destinés à partir, ils doivent être indemnisés dans de justes conditions financières ou être relogés dans des conditions similaires. La ville d'Andrézy sera extrêmement vigilante à ce sujet,

> **Un travail de protection végétale ambitieux sur le Quai de l'Île du Bac,** afin de protéger au maximum les vues sur la darse depuis la Rive droite d'Andrézy et la Colline de l'Hautil,

> **Une architecture de qualité pour la passerelle piétons-vélos sur la darse,** mais aussi pour les futurs bâtiments du port (en concertation avec les Andréziens), également au titre de la protection des vues,

> **La requalification du Quai de l'Île Peygrand.** Dans le prolongement du « traitement vert » du Quai de



l'Île du Bac, le Quai de l'Île Peygrand doit être réaménagé et doit bénéficier également d'un traitement végétal de qualité. Cela est d'autant plus nécessaire que ces deux Quais seront ainsi un lieu de promenade et de loisirs (circulations douces) qui doit constituer un ensemble harmonieux et esthétique,

> **La requalification immédiate (dès le début du chantier) de la Route du Barrage** (dite aussi Route d'Andrézy) qui est le principal axe actuel de liaison entre Andrézy Rive Gauche (au niveau du Barrage) et Achères (au niveau de la RD 30).



Cette route représente aujourd'hui le seul accès aux Berges d'Andrézy Rive Gauche depuis la Ville d'Achères. En outre, elle longe le futur Parc de Loisirs de la ville d'Achères, appelé à se développer en liaison avec les aménagements de PSMO,

Son traitement doit être identique à celui qui sera appliqué à la grande avenue (« Voie royale ») prévue en 2040. « L'ouverture du Port sur la Ville » (Achères en l'occurrence) voulue par Ports de Paris ne peut se faire qu'à cette condition. L'appropriation du Port par les Achérois, les Andréziens de la Rive Gauche et tous les promeneurs et touristes ne se fera que s'ils pourront accéder dans de bonnes conditions au Port, aux Berges de Seine, au Barrage et aux écluses.

> **Cette même « ouverture sur la Ville » ne pourra se faire, à Andrézy, qu'en reliant par un véritable axe Piétons-vélos la Rive Gauche et la Rive Droite de la Ville.** Cela signifie, en liaison avec Voies Navigables de France (VNF), la création d'une passerelle sécurisée sur le barrage, permettant de relier

la rive Gauche à L'Île Nancy, le passage de l'Île Nancy vers la Rive Droite se faisant par bateau, comme c'est actuellement le cas. Cette liaison est d'ailleurs inscrite dans le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) d'Andrézy. En créant un franchissement entre les deux Rives d'Andrézy, ses habitants pourraient davantage s'approprier l'ensemble du territoire communal, le futur Port et la Plaine de Loisirs d'Achères,

> **Le Centre de vie du Port** doit être déplacé à proximité immédiate de la Seine, sur l'actuel site VNF de bureaux et d'habitations. Il se trouverait ainsi un véritable « nœud de connexion » entre les deux Rives de Seine, l'axe de circulation douce longeant la Seine, la nouvelle traversée Rive Gauche-Rive droite et les trois « spots » de tourisme industriel que seront la Darse du Port, le Barrage et les écluses.

Ce centre de vie (restauration, loisirs, tourisme) pourrait également être utilisé comme lieu de formation aux métiers du BTP (en liaison directe avec le Port et ses activités) ou/et aux métiers de la batellerie (en liaison avec la confluence Seine-Oise et la Ville de Conflans, capitale de la Batellerie),



> **Enfin, Ports de Paris doit donner des garanties précises** quant aux mesures de protection qu'il entend mettre en œuvre contre les nuisances et pollutions potentielles visuelles, sonores et atmosphériques (poussières).

> **La mise en valeur de la Plaine d’Achères,** l’acceptation par les riverains du projet PSMO pourraient tout à fait bénéficier du développement d’un Port de Plaisance et d’activités connexes. Ce sujet doit être étudié avec la ville d’Achères et viendrait compléter par du tourisme nautique le tourisme industriel généré par PSMO.



UN PROJET PORTEUR D’AVENIR POUR LA CONFLUENCE SEINE OISE SI....

Sous réserve de l’acceptation par Ports de Paris de ces demandes et de l’établissement d’une gouvernance associant tous les acteurs et les riverains, le projet PSMO apparaîtrait comme un projet capable de conjuguer développement économique, création d’emplois, développement et désenclavement urbain et intégration environnementale.

Il s’inscrirait ainsi pleinement dans le cadre du développement de la Confluence Seine Oise, qui a fait l’objet d’un CDT (Contrat de Développement Territorial), signé par les élus de toutes les communes concernées par le projet PSMO...

Avec un nouvel effort de la part du Maître d’ouvrage quant aux aménagements autour du projet PSMO, celui-ci deviendrait certainement un équipement industriel de nouvelle génération accepté par ses riverains et valoriserait davantage le développement harmonieux de la Confluence Seine-Oise, à laquelle la ville d’Andrésey est très attachée.

C’est en effet la réalisation des aménagements demandés par la ville d’Andrésey qui permettra une vraie appropriation du Port par les habitants. Ces aménagements feront en outre du Port, avec le Barrage, un véritable lieu de tourisme industriel qui renforcera significativement l’attractivité de ce territoire...



cndp Commission nationale
du débat public

Commission particulière du débat public Port Seine-Métropole Ouest
Hôtel d’entreprises Camille Jenatzy - Allée Edouard Branly - 78260 Achères
Tél +33 (0)1 39 65 08 20
cpdp-psmo@debatpublic.fr
<http://psmo.debatpublic.fr>